



ÉVALUATION DU FONDS FRANCE-CANADA POUR LA RECHERCHE

SYNTHÈSE



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

2013

Le rapport complet et ses annexes sont disponibles en ligne sur le site France Diplomatie www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-et-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/evaluations/

Ce document est la synthèse d'un rapport final établi à la demande du ministère des Affaires étrangères. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Remerciements

Les auteurs tiennent ici à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.

ÉVALUATION DU FONDS FRANCE-CANADA POUR LA RECHERCHE

Synthèse du rapport final remis en juin 2013

Évaluation réalisée par :



Nicolas Subileau, Alix de Saint-Albin, Steve Jacob, Michel Hoffert, Alenoush Saroyan

Préambule

DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

L'évaluation s'est appuyée sur la documentation fournie principalement par la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères, et par l'université d'Ottawa, gestionnaire du Fonds France-Canada pour la recherche (FFCR).

Elle s'est poursuivie par la conduite d'entretiens en France et au Canada, auprès de l'ensemble des parties prenantes du dispositif évalué. Une attention particulière a été accordée à l'expression d'acteurs non associés au projet, mais disposant d'une bonne vision de la coopération scientifique française et canadienne. L'essentiel de la collecte a été réalisé lors d'une mission de terrain au Canada, mobilisant trois évaluateurs pendant 14 jours de rencontres auprès de 12 universités et 74 acteurs. Les chercheurs des deux communautés qui ont été soutenus par le Fonds ont également été associés par le moyen d'une enquête en ligne exhaustive (183 réponses complètes) et par des entretiens complémentaires auprès de porteurs de projets en France. Enfin, une démarche d'analyse comparative a été engagée avec l'appui de responsables d'autres fonds de coopération scientifique dans le monde.

Table des matières

Préambule	4
Chapitre 1 Contexte général de la coopération scientifique entre la France et le Canada	6
Chapitre 2 Présentation du FFCR et de son fonctionnement	8
2.3. Le fonctionnement du FFCR	
Chapitre 3 Résultats du FFCR	13
3.1. Satisfaction	
3.2. Productions 3.3. Durabilité	
3.4. Autres effets	
Chapitre 4 Réponses au questionnement évaluatif	15
4.1. Dans quelle mesure les projets financés par le FFCR ont-ils contribué au renforcement durable des capacités des équipes et à des avancées scientifiques ?	
4.2. Dans quelle mesure le FFCR a-t-il eu un effet sur le développement et la structuration des échanges scientifiques et universitaires entre la France et le Canada ?	
4.3. La configuration du FFCR et sa mise en œuvre sont-elles adaptées et optimales pour atteindre les objectifs assignés au FFCR ?	
4.4. Quelle est la visibilité et la lisibilité du FFCR auprès des communautés scientifiques et des acteurs privés français et canadiens ?	
4.5. Dans quelle mesure le FFCR répond-il aux besoins et aux stratégies des partenaires français et canadiens ? Est-il complémentaire des autres dispositifs de soutien de la recherche ?	
Chapitre 5 Principales recommandations	18
5.1. L'organisation générale du FFCR	
5.2. Les modalités de sélection des projets 5.3. La stratégie à moyen terme du FFCR	
5.4. Le financement du FFCR	
Conclusion	21
Lista des abréviations	20
Lioto don obrovilationo	*) *)

Chapitre 1

CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

1.1 Les systèmes français et canadien d'enseignement supérieur et de recherche

Fortes de leurs racines historiques partagées, les relations entre le Canada et la France sont riches et denses, et ce, à tous les niveaux et dans de très nombreux domaines. Cela est en grande partie le résultat d'une véritable collaboration sur les sujets de gouvernance et de société (immigration/intégration, enjeux de gouvernance, santé, justice et sécurité publique, entre autres) et sur les questions internationales.

Même si l'ensemble des pays occidentaux est confronté à des séries de défis comparables en termes d'enseignement supérieur et de recherche, leurs systèmes sont organisés d'une manière très différente en France et au Canada. En France, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) est un acteur central qui met en œuvre les principales politiques dans ce secteur. Au Canada, des acteurs politiques

et administratifs fédéraux et provinciaux élaborent et mettent en œuvre les politiques et les programmes publics. Ainsi, « le gouvernement fédéral finance en moyenne 23,3 % des frais de soutien de la recherche engagés par les universités canadiennes ». Le tableau ci-dessous présente un aperçu des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche dans les deux pays.

1.2 Principaux instruments de la coopération scientifique franco-canadienne

Le Canada et la France entretiennent d'excellentes relations de coopération scientifique. Plus de 300 accords interétablissements de mobilité étudiante sont recensés entre la France et le Canada. Les accords bilatéraux sont nombreux dans le domaine de la recherche, entre universités canadiennes et organismes de recherche français, mais aussi entre organismes financeurs des deux pays.

CANADA ¹	FRANCE ²				
1,2 million d'étudiants inscrits dans des programmes menant à un diplôme en 2010.	1,4 million d'étudiants inscrits dans les universités françaises (y compris les universités d'outre-mer) en 2011-2012.				
En 2010, les universités canadiennes accueillaient environ 103000 étudiants de nationalité étrangère. Les Français constituent le deuxième effectif national avec 7 200 étudiants, derrière la Chine (15 800).	En 2011, les établissements d'enseignement supérieur français accueillaient environ 288 000 étudiants de nationalité étrangère. Les étudiants canadiens n'apparaissent pas dans les premiers effectifs nationaux, le continent américain compte pour moins de 10 %.				
42 801 étudiants étaient inscrits à des programmes de doctorat dans les universités canadiennes en 2008-2009.	65800 étudiants inscrits en doctorat dans 290 écoles doctorales en 2012.				
5421 doctorats décernés en 2008, en hausse de 40 % en cinq ans.	11 400 docteurs diplômés chaque année.				
79 000 publications scientifiques en 2010.	87 000 publications scientifiques en 2010.				
3173 copublications en 2010 (3,67% des publications françaises et 4,11% des publications canadiennes) majoritairement dans les domaines de la médecine, des sciences de la vie et de la physique.					

- 1 Source principale pour le Canada: site de l'Association des universités et collèges du Canada (www.aucc.ca).
- 2-Source principale pour la France: site du MESR (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr).

Le service pour la science et la technologie (SST) de l'ambassade de France soutient la coopération de recherche franco-canadienne et promeut la recherche ainsi que la technologie française par différents programmes tels que les programmes « Missions et invitations de chercheurs » et « Séjours scientifiques de haut niveau de chercheurs canadiens en France » (SSHN). Le FFCR est l'un des instruments privilégiés en la matière.

L'ambassade du Canada en France dispose également de programmes en sciences et technologie visant à valoriser la coopération Canada-France en matière scientifique. Il s'agit par exemple du programme d'apports technologiques, du programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada, ou encore du programme « Horizon le monde » du ministère du Commerce international.

1.3 Les autres fonds de coopération scientifique de la France dans le monde

Dans le cadre de l'évaluation, une analyse comparative a été menée auprès d'autres fonds ou programmes sur des aspects bien ciblés, en vue de dégager des pistes de recommandations issues de l'observation de bonnes pratiques expérimentées ailleurs. Douze fonds³ ont été étudiés, sur quelques aspects ciblés : leur gouvernance, les processus de sélection, leur modèle économique, et les liens entretenus avec le secteur privé. Le résultat détaillé de cette analyse est présenté dans le rapport complet et ses annexes. Le tableau ci-dessous présente une comparaison générale des fonds soutenus par la coopération française en Amérique du Nord.

Fonds 4	Capital	Dépenses de subvention	Projets financés	Montant moyen par projet
Stanford	3,2 millions d'euros	103000 euros	10	9600 euros
Chicago	2,2 millions d'euros	79 000 euros	10	7800 euros
FFCR	2 millions d'euros	126000 euros	16	7700 euros
Alliance	1,7 million d'euros	45 000 euros	5	9000 euros
Berkeley	3,8 million d'euros	180 000 euros	23	9500 euros
MIT	1,4 million d'euros	76 000 euros	6	13 200 euros

Source : ambassades de France concernées et responsables de fonds. Traitements Pluricité.

³⁻Cai Yuanpei (Chine); Haut conseil pour la science et la technologie (Israël); Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA); Centre France-Starford d'études interdisciplinaires; Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB); Fonds France-Berkeley; Fonds France-Chicago; Partner University Fund (PUF); Programme Alliance (États-Unis); Programme MIT-France; Massachusetts Institute of Technology (MIT); Université franco-allemande (UFA).

⁴⁻Les informations contenues dans ce tableau portent sur la période 2008-2012, à l'exception de celles relatives au Fonds Alliance qui ne porte que sur l'année 2012.

Chapitre 2

PRÉSENTATION DU FFCR ET DE SON FONCTIONNEMENT

2.1 Bref historique

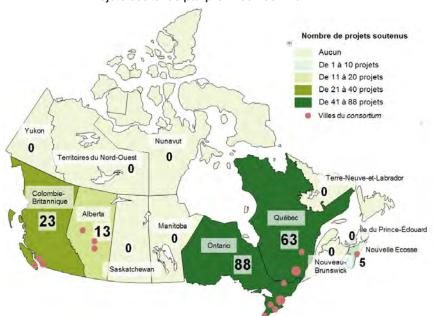
La création en 2000 du FFCR découle d'une initiative de l'ambassade de France au Canada (service pour la science et la technologie - SST), en lien avec plusieurs universités canadiennes de renom, visant à dynamiser et à structurer la coopération scientifique bilatérale. L'ambassade souhaitait que le nouvel instrument puisse agir comme un « label indéniable de la qualité des échanges » caractérisant des projets bilatéraux d'excellence et à fort potentiel de valorisation industrielle.

Le FFCR a été conçu sur un modèle s'inspirant du Fonds France-Berkeley (FFB), créé en 1993 par le ministère des Affaires étrangères français (MAE) et l'université de Berkeley en Californie. C'était à l'époque le seul autre fonds bilatéral à finalité scientifique soutenu par la France en Amérique du Nord. Ce type de partenariat s'appuie sur une dotation en capital initial, abondée à parité par les deux parties (ordre de grandeur : quelques millions de dollars américains), et intégrée au sein de « l'endowment » de

l'université étrangère partenaire, qui en assure donc la gérance. Les intérêts du capital permettent de cofinancer chaque année plusieurs projets de recherche (soutien à la mobilité, limité à quelques milliers de dollars), sélectionnés par appel d'offres, selon un fonctionnement similaire à celui des Partenariats Hubert Curien (PHC) mis en place par le MAE depuis les années 1980 avec plus de 60 pays.

Contrairement aux fonds créés aux États-Unis, il a été décidé d'ouvrir le FFCR côté canadien, non à une seule université mais à un consortium de partenaires. Les universités membres font partie du top 20 des universités canadiennes : elles sont réparties sur l'ensemble du territoire (y compris le Québec, les provinces maritimes, etc.) et leurs domaines de compétence s'étendent à l'ensemble des thématiques prioritaires de la coopération bilatérale. Le consortium initial de 16 universités s'est élargi à 19 membres en 2007, dont un du secteur privé (la branche Canada de la société Total).

Projets soutenus par province 2001-2012



Source : site Internet de l'ambassade de France au Canada. Traitement Pluricité.

2.2 Les projets soutenus

Depuis plus de 10 ans, le FFCR soutient chaque année une quinzaine de projets de recherche. Depuis l'origine, le montant de la subvention a varié de 6000 euros à 11500 euros (pour une moyenne qui s'établit autour de 8000 euros), pour des dépenses de mobilité exclusivement (séjours en France ou au Canada, voyages internationaux et intérieurs afférents). En 2012, depuis son lancement, le FFCR a permis de soutenir 190 projets parmi les candidatures soumises.

Si toutes les universités canadiennes membres du consortium ont participé à des projets dans le cadre du FFCR, elles ne l'ont pas fait avec la même intensité (voir tableau ci-contre).

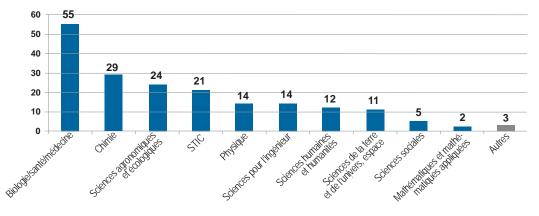
Côté français, on identifie plus de 100 institutions bénéficiaires différentes depuis la création du FFCR jusqu'en 2012. Sur les 190 projets soutenus sur la période, 157 sont attribués à des chercheurs d'organismes de recherche ou des membres d'une unité mixte de recherche (dont plus de 100 pour le CNRS).

Depuis 2012, le FFCR s'est doté d'un coprésident pour la partie française dont les prérogatives sont notamment de mieux représenter les établissements et les équipes de recherche françaises dans le cadre du FFCR. Cette tâche sera toutefois rendue ardue par la dispersion des projets sur un nombre important d'établissements. L'analyse des relations deux-à-deux confirme

Universités canadiennes	Nombre de projets soutenus entre 2001 et 2012
Université de Montréal	23
University of Ottawa	22
Université Laval	19
McGill University	18
University of Toronto	13
University of British Columbia	13
University of Waterloo	12
University of Calgary	10
Western University	10
Queen's University	8
University of Guelph	7
Simon Fraser University	7
Carleton University	6
McMaster University	6
Dalhousie <i>University</i>	5
University of Alberta	3
University of Victoria	3
York University	3
Université du Québec à Montréal (UQAM)	2

Source : site Internet de l'ambassade de France au Canada.

Nombre de projets soutenus par le FFCR par discipline scientifique de 2001 à 2011



Source : site Internet de l'ambassade de France au Canada. Traitement Pluricité.

Au moment de déposer votre dossier, votre projet était plutôt :

Taux de réponse: 99 %	Nombre	Pourcentage cité
Un début de projet restant à préciser	99	54 %
Un projet déjà bien constitué	52	29 %
Une intuition, une idée à creuser	31	17 %
Total	182	100 %

Source : Pluricité. Extrait de l'enquête auprès des porteurs de projets soutenus (canadiens et français)

l'éclatement des relations impulsées par le FFCR qui, loin de se concentrer, forment un maillage aux nombreux points de contact. Deux binômes seulement ont été soutenus à trois reprises (et avec 6 équipes différentes): l'université d'Ottawa avec Bordeaux 1 et l'université Paris 6 avec l'université McGill.

Sur le plan disciplinaire, le FFCR épouse globalement les dynamiques de coopération scientifique entre la France et le Canada. Il n'est pas noté de tropisme manifeste ni d'évolutions particu-

lières au fil des ans.

Sur le plan de la démarche scientifique, les projets soutenus sont généralement issus d'équipes ayant des pratiques de collaborations internationales, en particulier entre la France et le Canada. Les projets présentent divers profils, depuis les plus novateurs jusqu'aux plus assurés, dans des proportions correspondant bien à l'idée d'un fonds d'essaimage.

La volonté du FFCR ces dernières années de soutenir en priorité des collaborations totalement nouvelles se traduit dans les faits, avec, en 2010, plus de 80% de porteurs qui n'avaient jamais travaillé avec un homologue de l'autre pays avant le dépôt du dossier, l'idée leur étant venue plus par sérendipité que par une démarche construite (très fréquemment, suite à des discussions lors d'un colloque).

Les cas d'abandon de la collaboration sont rares, et s'expliquent par des évènements ponctuels le plus souvent imprévisibles (problème de santé, problème de recrutement, échec scientifique, etc.). Globalement, la réalisation de la mobilité entre la France et le Canada ne pose pas de difficultés aux chercheurs, tant sur le plan pratique que scientifique.

Les projets soutenus par le FFCR impliquent le plus souvent un ou plusieurs doctorants ou postdoctorants. Près de la moitié des projets a engagé une mobilité pour un ou plusieurs doc

torants ou postdoctorants. Au fil des ans, les projets soutenus sont de plus en plus engagés dans la mobilité étudiante, au détriment des projets qui n'impliquaient que le seul responsable de projet.

Le processus annuel du FFCR				
Septembre	Lancement de l'appel à projets annuel.			
Novembre	Réception des dossiers de candidature.			
Fin janvier	Présélection par les établissements.			
Avril	Évaluations.			
Juin	Comité mixte, sélection finale des projets.			

2.3 Le fonctionnement du FFCR

2.3.1 La sélection des projets

2.3.1.1 L'information sur le FFCR

L'appel à projets du FFCR est émis chaque année par l'ambassade de France auprès des universités membres, par l'intermédiaire du « référent FFCR ». Généralement placé au bureau de la recherche, le référent est chargé de diffuser l'appel à projets auprès de l'ensemble des chercheurs de l'université. Les pratiques en la matière sont diverses, selon les modes de relations et les outils développés dans les établissements.

2.3.1.2 La sélection des projets

Remarquablement, le FFCR a rencontré dès son premier appel à projets une attractivité forte, avec 238 préprojets soumis pour 20 projets finalement soutenus en 2001. Cette popularité (et le faible taux de sélection) ne s'est pas démentie dans la durée, avec un taux de sélection évoluant autour de 10 à 11 % entre 2002 et 2011. Chaque projet soumis au FFCR subit jusqu'à trois évaluations distinctes, comme détaillé ci-après.

- Une présélection est réalisée au niveau des universités canadiennes, chargées de sélectionner chacune jusqu'à 5 projets (3 jusqu'en 2011), quelle que soit la taille de l'université, sa diversité disciplinaire, etc. Le taux de sélection à ce niveau est très variable d'un établissement à l'autre, résultant mécaniquement du rapport entre le nombre de projets présentés par les chercheurs et le quota admis pour l'établissement (par exemple en 2011, 32 projets ont été soumis à l'université de Montréal contre seulement 1 à la Calgary *University*). Les méthodes d'évaluation sont propres à chaque établissement, et les critères du FFCR ne sont utilisés qu'à titre d'indices des attentes du FFCR du fait de leur relative imprécision (sur ce dernier point, se référer au rapport complet pour retrouver l'analyse complète).
- Les projets présélectionnés sont ensuite soumis à deux évaluations, pour chacune des parties :
 - côté français, l'évaluation est assurée par la mission d'expertise internationale (MEI) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cellule coordonnant un réseau de 250 experts et 9 grands experts sectoriels, qui évalue la majorité des projets relevant des partenariats scientifiques bilatéraux mis en œuvre par le MAE. Les experts sont désignés par domaines disciplinaires. Ses recommandations sont portées au comité mixte par l'ambassade de France. Sa grille d'évaluation est normée, et utilisée par les experts missionnés;
 - côté canadien, un comité d'experts internationaux est sollicité. Sa grille d'évaluation n'est pas formalisée. Ses recommandations sont portées au comité mixte par le vice-président canadien du FFCR.

Ces deux évaluations étant consultatives et propres à chaque pays, il revient au comité mixte d'en assurer la synthèse pour aboutir à la liste des lauréats. Cette synthèse est obtenue chaque année par les discussions en instance, jusqu'à aboutir à la liste des 15 lauréats.

2.3.1.3 Le suivi des projets

Suite au comité mixte, l'ambassade envoie une lettre de félicitations aux lauréats et transmet la liste avec les coordonnées des porteurs de projets au service des finances de l'université d'Ottawa, qui ordonne le transfert des fonds vers les universités canadiennes des porteurs de projets sélectionnés. À partir de ce moment, il est de la responsabilité de chaque université canadienne de s'assurer de la bonne utilisation des fonds. Il n'est pas procédé de suivi ou de contrôle par le FFCR lui-même, qui

s'appuie sur les règles en vigueur dans les établissements pour la gestion des subventions.

2.3.2 Les acteurs du projet et les instances

Le FFCR est administré par une instance unique, le « comité exécutif », pour tous les aspects du dispositif : finances, sélection des projets, introduction de nouveaux partenaires, etc. Réuni annuellement à Ottawa ou à Paris, il compte pour membres le ministère français des Affaires étrangères et l'ambassade de France au Canada, le vice-recteur à la recherche de l'université d'Ottawa, le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que le ministère canadien en charge de l'Industrie, la société Total Canada et quelques représentants d'universités du consortium invitées annuellement.

La fréquence de participation des universités canadiennes au consortium administré par l'université d'Ottawa n'est pas dictée par le règlement du FFCR. Le tableau situé sur la page suivante présente les participations au comité exécutif des membres du consortium. Les années marquées d'un « O » indiquent une participation effective, les cases portant la mention « X » indiquent que le membre s'est excusé.

Le nombre d'universités invitées s'est stabilisé à partir de 2007, selon le principe de rotation de trois universités annoncé lors du comité exécutif de cette même année. Toutefois, si le nombre répond à peu près à ce principe, la rotation n'est pas tout à fait observée. 12 ans après la constitution du *consortium*, quatre des seize universités fondatrices - dont l'université de Toronto-n'ont jamais participé à la gouvernance décisionnelle du FFCR. Parmi les trois universités admises en 2007-2008, deux n'ont pas encore été invitées, tandis que la troisième (Dalhousie) l'a été trois fois.

2.3.3 Bilan financier global

L'accord fondateur du FFCR prévoit une participation au capital « des administrations, des structures de financement de la recherche, des universités, des organismes de recherche et du secteur privé des deux pays ». Il est, par ailleurs, précisé que « le financement des projets de recherche conjoints se fait sur une base paritaire à partir des produits du Fonds France-Canada pour la recherche ». Sur la période 2001-2010, le MAE est le premier contributeur au FFCR, par des contributions annuelles significatives, rendues nécessaires pour maintenir le nombre de projets soutenus.

Membre du consortium	Nombre de participations	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ottawa <i>University</i>	11	0	0	Χ	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Calgary University	7		0	0	0	0	0	0	0				
Simon Fraser University	4		Χ					0	0	0	0		
Université de Montréal	4		0	0	0		0	0					
Western University	3		0	0	0								
McGill University	3		0						0		0		
Dalhousie <i>University</i>	2										Χ	0	0
Victoria <i>University</i>	2		0	0									
Université de Laval	2		0		0								
University of British Columbia	1		Χ									0	X
Guelph <i>University</i>	1		0										
Carleton University	1		0										
Waterloo University	1		0							0			
York University	0		Χ										
McMaster University	0		Χ										
Toronto University	0		Χ										
Queen's University	0		Χ										
UQAM	0												
Alberta University	0												
Nombre d'universités invitées (dont Ottawa)		1	16	5	5	2	3	4	4	3	4	3	3
Légendes: Présent C) Ab	sent (excusé	×			Non i	nemb	re du	conso	rtium		

Source : Comptes rendus des comités exécutifs.

Le MESR est également un contributeur important du dispositif FFCR à travers une subvention annuelle de 50000 euros versée depuis 2006, et la mise en place de trois contrats doctoraux depuis l'année 2007 (estimation financière de 270000 euros par an).

Sur la période 2001-2010, la partie française a contribué à hauteur de 64% des dotations du FFCR (hors secteur privé). Depuis sa création, un peu plus de 4 millions de dollars canadiens ont été investis dans le FFCR. Au 31 juillet 2011, le capital du FFCR s'élève à 2631055 dollars canadiens. Ce chiffre inférieur au total des contributions des parties depuis 2000 s'explique

par la pratique récurrente de ponction du capital du FFCR, afin de soutenir un nombre conséquent de projets chaque année. Une nouvelle période de croissance en valeur est prévue avec une nouvelle dotation de 500 000 dollars en 2013.

Au nom des membres du *consortium* et sous la direction du comité exécutif, l'université d'Ottawa assure depuis l'origine la gestion administrative et financière du FFCR. Ses tâches sont multiples et essentielles : administrer le compte dédié du FFCR, établir les bilans financiers, réaliser les versements, et plus généralement assurer le suivi des subventions attribuées à chacun des projets.

Chapitre 3 RÉSULTATS DU FFCR

3.1 Satisfaction

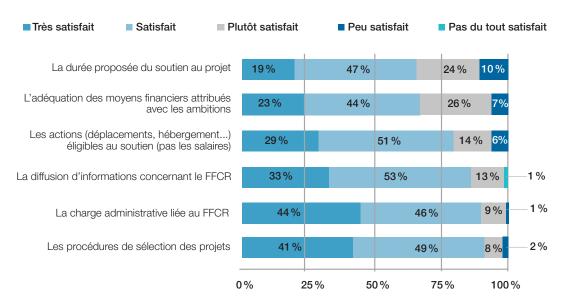
Les travaux d'évaluation menés ont principalement permis d'interroger des porteurs de projets qui ont finalement été sélectionnés, plus enclins à juger favorablement les procédures de sélection qui les ont distingués. Dans ce cadre, le taux de satisfaction global s'élève à 98%, dont 60% de « tout à fait satisfaits »⁵. 93% des répondants canadiens ont indiqué avoir « recommandé à des collègues, partenaires ou étudiants de soumettre un projet au FFCR ».

3.2 Productions

Les principales retombées des projets sont de nature scientifique, touchant essentiellement à la recherche fondamentale. Ces retombées se matérialisent sous la forme de copublications, communications communes, participations ou organisations d'évènements internationaux.

Il est estimé que le FFCR a contribué entre 2001 et 2010, directement ou indirectement, à au moins 250 communications communes, 200 copublications de rang 1, et 60 évènements organisés.

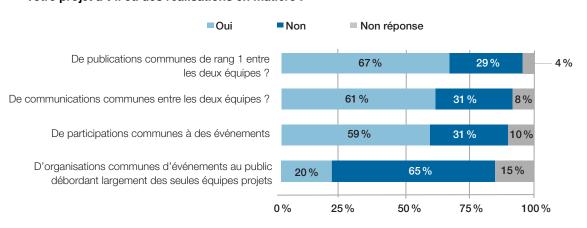
Quelle est votre satisfaction par rapport aux aspect suivants?



Source : Pluricité. Extrait de l'enquête auprès des porteurs de projets soutenus (canadiens et français).

^{5 -} L'intitulé exact de la question était : « Globalement, quelle est votre satisfaction par rapport au FFCR dans son ensemble ? »

Votre projet a-t-il eu des réalisations en matière :



Source : Pluricité. Extrait de l'enquête auprès des porteurs de projets soutenus (canadiens et français).

3.3 Durabilité

La grande majorité des collaborations initiées par le FFCR se poursuivent au-delà du projet soutenu, (88 % d'après l'enquête). Pour l'essentiel, ces collaborations ultérieures ont « simplement » consisté en la participation à des conférences et à des colloques au sujet de leur objet de recherche commun. Il doit être noté néanmoins que dans plusieurs cas, les collaborations ont continué à travers l'accueil dans les deux pays partenaires d'étudiants, de stagiaires et postdoctorants. Dans 1 cas sur 5, des copublications ont eu lieu à la suite du projet, témoignant d'une continuité de la collaboration dans le temps. De plus, le FFCR s'est également traduit, dans plusieurs cas, par l'embauche, à terme, d'un doctorant et/ou d'un chercheur dans les laboratoires.

3.4 Autres effets

Les conséquences du FFCR sur l'équipe qui a mené le projet de recherche sont relativement visibles. Le financement du FFCR a favorisé la spécialisation des équipes de recherche, qui ont davantage renforcé leur travail sur la thématique du projet de recherche. Elles ont acquis une visibilité et une « étiquette » d'experts sur ce sujet à l'échelle internationale. En soutenant les projets scientifiques, le FFCR lance une dynamique dans l'équipe de recherche, qui s'investit davantage et va chercher à pérenniser le projet via une recherche élargie de nouveaux financements.

Toutefois, les retombées de ces collaborations sur les relations entre les établissements de rattachement restent exceptionnelles. Enfin, les exemples de valorisation sont rares mais ont été détectés pour 22 projets (sur les 122 pour lesquels au moins une réponse a été obtenue), le plus souvent sous forme d'une continuation de la recherche avec le soutien d'un partenaire industriel ou de financements publics (organismes nationaux financeurs de la recherche).

Chapitre 4

RÉPONSES AU QUESTIONNEMENT ÉVALUATIF

Le questionnement évaluatif reprend les critères ⁶ usuels de l'évaluation. La phase de cadrage a permis d'élaborer un référentiel de l'évaluation composé de six questions d'après le questionnement exprimé par les membres du comité de pilotage et des 15 questions du CCTP de l'évaluation. Le référentiel développé sous la forme de tableaux « question – critères – indicateurs » est présenté dans le rapport complet.

4.1 Dans quelle mesure les projets financés par le FFCR ont-ils contribué au renforcement durable des capacités des équipes et à des avancées scientifiques ?

En octroyant un soutien financier relativement modeste à des équipes de chercheurs français et canadiens, le FFCR contribue au développement d'activités scientifiques conjointes qui débouchent, dans un certain nombre de cas, sur des avancées scientifiques.

La grande majorité des projets de recherche se déroule conformément aux prévisions des chercheurs. Les retombées sont réelles. Il est estimé que le FFCR aurait contribué sur la période 2001-2010 à au moins 250 communications communes, 200 copublications, et 60 évènements organisés.

Le FFCR impulse des partenariats entre équipes qui bien souvent rencontrent des difficultés par la suite pour perdurer, faute de modalités de soutien pour des collaborations somme toute récentes.

La continuation des collaborations est courante, mais moins structurée que dans le cadre du FFCR (accueil d'un doctorant, accueil d'un postdoctorant, participation à un jury de thèse, congé sabbatique, participation à une université d'été). Ceci s'explique par la maturité parfois limitée des projets après une nouvelle collaboration de « seulement » deux ans et le nombre limité de possibilités de financements spécifiques pour ce type de collaborations internationales au-delà des grands appels à projets internationaux.

Selon l'enquête auprès des bénéficiaires du FFCR, un peu plus de la moitié des projets ont obtenu de nouveaux financements suite au FFCR. En réalité, il s'agit majoritairement de financements nationaux de recherche ne visant pas nécessairement la coopération internationale, mais le soutien à des projets de recherche. Certains ont également mobilisé des financements régionaux ou provinciaux, beaucoup plus rarement européens, industriels ou provenant de fondations.

Environ la moitié des porteurs de projets déclarent avoir continué à mener des projets communs de recherche, à publier ensemble dans des revues à comité de lecture et à organiser des mobilités au sein des équipes.

Enfin, un nombre limité de projets financés par le FFCR ont constitué une première marche vers des projets internationaux de plus grande ampleur.

4.2 Dans quelle mesure le FFCR a-t-il eu un effet sur le développement et la structuration des échanges scientifiques et universitaires entre la France et le Canada ?

En tant que fonds d'amorçage, le FFCR permet à des chercheurs français et canadiens d'initier et/ou de formaliser un partenariat qui, pour un certain nombre de projets, se poursuivent dans des activités de recherche communes. Il est estimé que les effets du FFCR sur le développement et la structuration des échanges scientifiques et universitaires entre des établissements français et canadiens sont ténus, prenant des formes variées mais rarement d'une grande ampleur.

• Dans la majorité des cas, les porteurs de projets utilisent les financements alloués par le FFCR pour faciliter la mobilité des membres des équipes de recherche (principalement des jeunes chercheurs). Le FFCR permet ainsi de développer des collaborations ou de formaliser des collaborations en dépassant des relations souvent informelles et interpersonnelles préexistantes pour impliquer davantage les équipes des deux côtés de l'Atlantique.

⁶⁻ Critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité.

- Un porteur de projets sur quatre considère que le FFCR a contribué à développer et à structurer sa discipline au sein de son établissement.
- Un porteur de projets sur cinq estime que les relations de recherche entre son établissement et celui de son partenaire résultent directement du financement du FFCR.
- Moins d'un projet sur dix a permis de développer des programmes de formation conjoints (master, cotutelle, programme de mobilité).

4.3 La configuration du FFCR et sa mise en œuvre sont-elles adaptées et optimales pour atteindre les objectifs assignés au FFCR ?

La gouvernance du projet est effective. Les instances ont lieu tous les ans, se déroulent dans de bonnes conditions et des décisions sont prises.

Cependant, la gouvernance reste peu formalisée. Elle ne donne pas de règle pour l'invitation des universités aux comités annuels exécutifs, ni le rôle des invités. Elle ne donne pas de durée de mandat, tant pour les présidences canadienne et française que pour la gestion du FFCR.

- L'engagement des acteurs a fait que, depuis 2001, le FFCR n'a jamais connu de carence décisionnelle.
- Le consortium d'universités canadiennes n'a pas de véritable existence dans le fonctionnement. En effet, les universités canadiennes ne sont pas systématiquement et formellement consultées concernant les grandes décisions sur le FFCR (par exemple des projets d'élargissement, un nouveau cycle d'abondement...). Le consortium n'a jamais formellement été réuni, il n'a pas de liste de diffusion ou de plateforme d'échanges, et il n'a aucune voix collective au sein du FFCR.
- Plus on s'éloigne d'Ottawa (université et ambassade), moins les connaissances sur la gouvernance sont précises et plus l'insatisfaction vis-à-vis de la gouvernance augmente (liée au sentiment d'opacité sur le mode de fonctionnement et sur le mode de sélection).

La configuration actuelle du FFCR et sa mise en œuvre ne sont pas optimales pour atteindre les objectifs assignés initialement au FFCR. L'absence de critères précis de sélection ou d'emploi des financements alloués aux chercheurs créent de l'incertitude et de la confusion auprès des établissements et des chercheurs français et canadiens.

- La quasi-totalité des chercheurs ont apprécié la « souplesse », la « flexibilité » de ce programme qui permet de réaliser « rapidement » un projet. L'absence de motivation des rejets par le comité exécutif est en revanche sujet d'insatisfaction.
- Le calendrier annuel est jugé peu efficient par de nombreux acteurs. Les délais d'évaluation sont très longs comparativement au temps dont bénéficient les chercheurs pour déposer une proposition suite à la notification de l'appel à projets.
- Les critères de sélection ne sont pas clairs pour les administrateurs de la recherche et les chercheurs. Les modalités d'évaluation des projets présélectionnés ne sont pas les mêmes en France et au Canada.
- Le suivi des projets se limite principalement aux informations financières, plaçant les administrateurs du FFCR dans l'impossibilité d'appuyer leurs décisions sur la base des résultats issus des projets soutenus, et *a fortiori* de convaincre de nouveaux partenaires de la valeur de cet instrument pour la coopération scientifique en France et au Canada.

4.4 Quelle est la visibilité et la lisibilité du FFCR auprès des communautés scientifiques et des acteurs privés français et canadiens?

La visibilité du FFCR varie énormément entre les établissements français et canadiens. Très faible en France, elle est plus sensible au Canada au niveau des référents FFCR.

- Le FFCR bénéficie d'une visibilité relative auprès des chercheurs canadiens via les informations données par les universités elles-mêmes et par le bouche à oreille entre chercheurs qui entretiennent des liens avec la France. Les efforts déployés par le personnel de l'ambassade ou des consulats contribuent grandement à faire connaître le FFCR auprès des chercheurs et à établir des relations avec la communauté scientifique.
- En France, seule une petite minorité de chercheurs reçoivent une information de l'existence du FFCR *via* leurs établissements, qui, dans leur grande majorité ne connaissent pas (ou très mal) le FFCR, ne réalisent pas la spécificité de ce pro-

gramme et, de ce fait, ne l'intègrent pas dans leur politique internationale. Aucune action de communication n'est assurée par le FFCR, à l'exception du site Internet de l'ambassade de France au Canada.

La visibilité du FFCR auprès des acteurs privés est quasi nulle dans la mesure où aucune action spécifique n'a été menée en direction de ces acteurs.

4.5 Dans quelle mesure le FFCR répond-il aux besoins et aux stratégies des partenaires français et canadiens ? Est-il complémentaire des autres dispositifs de soutien de la recherche ?

Le FFCR est un instrument qui répond aux besoins des chercheurs qui doivent trouver des sources de financement variées et des collaborations inédites pour entamer, réaliser et poursuivre leurs travaux dans un environnement académique où l'internationalisation occupe une place croissante.

• En une décennie, le rôle, les modalités ainsi que l'importance des collaborations et des échanges internationaux se sont profondément modifiés: les possibilités de contacts par Internet ont fortement facilité des contacts « directs », la compétition en recherche s'est intensifiée, mais, dans le même temps, les crédits nécessaires pour mener des recherches de haut niveau sont de plus en plus ardus à obtenir, et des collaborations multiples sont indispensables pour candidater à des programmes internationaux. De plus, la mondialisation croissante de la recherche (et de la formation des étudiants) a entraîné une compétition féroce entre nations pour attirer les meilleurs chercheurs.

Le FFCR a répondu d'une manière adéquate à ce besoin d'internationalisation et de collaboration entre le Canada et la France en permettant d'une manière simple et rapide d'encourager l'émergence rapide de partenariats de recherche de haut niveau entre les chercheurs des deux pays. Il est complémentaire des principales sources de financement de la recherche qui offrent moins d'opportunités de financement pour de la mobilité internationale destinées à élargir les réseaux de recherche.

- Les porteurs de projets candidatant au FFCR cherchent au travers d'une nouvelle collaboration (ou de sa formalisation) à développer des complémentarités, à renforcer les compétences et les expertises et/ou à explorer de nouveaux champs scientifiques.
- L'ensemble des acteurs rencontrés souligne l'importance et l'intérêt de pouvoir financer spécifiquement les mobilités afin de faciliter des collaborations internationales.
- Un motif rencontré de candidature au FFCR est également, pour certains chercheurs, l'envie d'essayer pour ces chercheurs, d'essayer, de manière rapide et flexible, de « faire un pari », de tenter une recherche ou un thème en sachant que si la réussite n'est pas nécessairement évidente, le fait de disposer d'un « mise de fond » est un atout fort... Et, de toutes les manières, cette collaboration se traduira par quelques publications et une meilleure connaissance du partenaire, qui pourra être utile ultérieurement.

Chapitre 5

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

5.1 L'organisation générale du FFCR

Le FFCR existe depuis plus de dix ans et n'a pas rencontré de difficultés majeures en ce qui concerne son fonctionnement, sa mise en œuvre et sa gouvernance.

5.1.1 Fonctionnement et mise en œuvre du FFCR

La collaboration entre les services de l'ambassade de France et de l'université d'Ottawa est bonne. Cependant, les différents interlocuteurs rencontrés ont fait part d'un certain nombre de points d'insatisfaction. Des améliorations de gestion se révèlent nécessaires et à portée de main, telles que:

- mettre en place des procédures d'information pour les porteurs de projets non sélectionnés;
- informatiser les données de suivi (projet par projet) et de tableaux de bord pour les comités exécutifs;
- mieux préciser les critères d'éligibilité (quels sont les critères formels permettant de juger une «nouvelle» collaboration ?) et de sélection sur le site, ainsi que donner accès aux dossiers de candidature de l'année présente;
- instaurer un contrôle d'éligibilité suffisamment en amont pour ne pas évaluer des projets présélectionnés par les universités et finalement non éligibles;
- prévoir les cas de prolongation des projets dans les cas d'imprévus (par exemple, maladie ou maternité);
- mettre en place un suivi des dossiers, au-delà des éléments financiers, afin d'avoir une mémoire des projets retenus, et d'établir une stratégie à moyen terme du FFCR (sur les disciplines prises en compte, par exemple);
- exiger un suivi et une reconnaissance de la part des chercheurs (par exemple, ajouter une mention de remerciement dans les publications, communications et autres activités scientifiques).

5.1.2 Gouvernance du FFCR

La gouvernance actuelle du FFCR, bien qu'ayant fait preuve d'une réelle fluidité pour la prise de décision, est source d'incompréhension, voire de tensions, pour les partenaires qui s'en sentent éloignés. Certaines pistes peuvent être explorées afin d'impliquer davantage les différents partenaires, de faciliter les décisions, de sécuriser la position de ceux qui prennent des

responsabilités décisionnelles, et enfin, de donner une meilleure visibilité au FFCR.

La place de chacune des universités canadiennes doit être précisée de manière à participer à la direction du FFCR. Il semble indispensable d'intégrer dans la direction du FFCR des responsables français des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, qui pourront apporter leur soutien politique au FFCR (avec pour conséquence seconde d'atténuer la dispersion des projets côté français).

- Clarifier les processus de désignation des membres du comité exécutif et de la présidence (par exemple, rotation des membres et de la présidence, à l'image du dispositif Ontario-Rhône-Alpes).
- Distinguer les temps d'échanges opérationnels (sélection des projets) et stratégiques (deux réunions du comité exécutif par an ?).
- Donner vie au consortium des universités canadiennes. Sur ce point, il est important de souligner qu'un certain nombre d'universités ne souhaitent pas être davantage mobilisées, tandis que la plupart attendent d'avoir une meilleure visibilité sur la vie du FFCR:
- organiser des réunions des membres du consortium ou avec tous les partenaires du FFCR lors de temps forts (ouverture du consortium, nouvel abondement, évaluation, etc.);
- diffuser une information spécifique au FFCR auprès des membres du *consortium*, en préparation de chaque comité exécutif;
- mettre en place un processus de désignation des « représentants » de la partie canadienne au comité exécutif, possiblement complété par un système de « pouvoirs » exercés par chacun des membres du *consortium*.

5.2 Les modalités de sélection des projets

Les procédures de sélection des projets forment l'aspect du FFCR générant le plus de tensions au sein des parties prenantes du FFCR, en particulier du fait de l'énergie déployée au regard du montant de soutien apporté aux projets. Par conséquent, il semble opportun d'explorer un certain nombre de pistes de réflexion:

• clarifier les critères d'éligibilité et de sélection des projets dans

les documents d'appels à projets, mais également auprès des universités partenaires du FFCR;

- l'expertise devrait porter sur les équipes et non principalement, voire uniquement, sur le porteur (car un porteur expérimenté peut soutenir un doctorant; le FFCR a démontré une capacité intéressante à initier des relations d'équipe à équipe);
- proposer une grille de présélection des projets aux universités canadiennes (pour information ou pour être utilisée lors de leur présélection);
- explorer la possibilité d'une véritable évaluation/expertise mixte franco-canadienne (groupe d'experts français et canadiens);
- déterminer un calendrier annuel connu à l'avance; avancer le comité exécutif au début du printemps (à l'aide d'un processus d'expertise unifié plus rapide), afin de notifier les lauréats plus tôt et leur permettre de bénéficier des mobilités dès le premier été.

5.3 La stratégie à moyen terme du FFCR

Le Fonds France-Canada pour la recherche rencontre un grand succès auprès des communautés de chercheurs française et canadienne. Ceci se traduit par un nombre important de candidats chaque année. Les porteurs de projets postulant au FFCR cherchent au travers d'une nouvelle collaboration (ou de sa formalisation) à développer des complémentarités, à renforcer les compétences et les expertises et/ou à explorer de nouveaux champs scientifiques. Les résultats et les impacts observés par l'évaluation valident l'intérêt et la pertinence du dispositif. Cependant, les acteurs rencontrés ont souligné certains « manques » limitant fortement les potentialités et les effets du FFCR. Un certain nombre de pistes pourraient être explorées afin d'amplifier les effets du dispositif de manière significative:

- mieux clarifier le but et les spécificités du FFCR: s'agit-il de soutenir pendant un temps court, un projet de haut niveau, qui, par définition, est proposé par des chercheurs confirmés, ou s'agit-il d'investir en permettant d'initier des projets audacieux, en lien avec des jeunes chercheurs et en association avec deux laboratoires des deux pays, auquel cas, un suivi post-projet est indispensable;
- prévoir des dispositifs pour pérenniser des collaborations au-delà de la phase initiale d'amorçage de la collaboration;
- soit en forçant les chercheurs à l'envisager dès le dépôt du projet,
- soit par un travail d'identification des suites possibles (NSERC, PCRD, etc.),

- soit en prévoyant un soutien prolongé possible pour les projets ayant «fait leurs preuves» et démontré la pertinence de les soutenir plus longtemps (un à deux ans ?);
- envisager une «thématisation» annuelle du FFCR, qui peut être pluridisciplinaire afin, notamment d'élever le taux de sélection entre 30 et 40% et de favoriser les mises en réseau, les évènements interdisciplinaires, la capitalisation et la visibilité du FFCR à travers des événements;
- mettre en place une structure permanente de pilotage du FFCR pour lui conférer une meilleure visibilité;
- réserver un *quota* de projets pour les sciences humaines et sociales pour assurer leur représentation;
- développer un programme qui financerait principalement la coopération scientifique à travers la mobilité de doctorants encadrés par des équipes scientifiques en France et au Canada, par exemple dans l'esprit du dispositif des collèges doctoraux;
- préciser le rôle et la place de la cotutelle dans un dispositif basé sur une durée courte et un soutien volontairement modéré;
- envisager de réorganiser la structure actuelle du FFCR au Canada pour développer un programme plus complet dont la mobilité ne serait qu'un volet.

5.4 Le financement du FFCR

Nota bene : les recommandations ne portent pas sur la politique de placement et son autonomie budgétaire, explicitement maintenus hors du champ de l'étude.

- S'agit-il d'aller chercher plus d'argent pour financer plus de projets ou de se fixer des règles pour affecter l'argent disponible de manière différente ou plus « précise » ?
- L'idée d'aller chercher plus d'argent est la plus séduisante. Envisagée depuis 2002, elle a certes porté quelques fruits mais ceux-ci sont restés insuffisants pour assurer une pérennité du FFCR à ce niveau de dépenses.
- L'autre voie est de doter le FFCR d'un mécanisme ajustant les dépenses aux recettes. Compte tenu des montants alloués déjà faibles, cela revient à limiter le nombre de lauréats. Cette option est difficile à suivre dans la mesure où le FFCR ne parvient déjà pas à attribuer un projet par an à chaque université. Une telle option ne serait viable que dans le cadre d'un appel à projets plus ciblé, limitant les candidatures pour escamoter l'étape de présélection et augmenter le taux de sélection.
- Enfin, la recherche de financement peut également être reportée sur les chercheurs ou leurs facultés, par l'exigence

d'un abondement propre exigé aux porteurs. Toutefois, cette option est assez contradictoire avec un Fonds d'émergence.

- La place des industriels est un point sensible, évoqué par plusieurs chercheurs. Au stade de l'émergence d'un projet de recherche (ce qui est un des buts du FFCR), il n'est pas certain que la présence des industriels soit indispensable ou souhaitable. En revanche, il serait intéressant d'envisager une intervention éventuelle des industriels pour permettre le développement ultérieur d'un projet, à la fin du financement du projet par le FFCR.
- Plus globalement, la question du financement de « l'après FFCR » est un facteur majeur de l'impact possible du FFCR sur la recherche.

Conclusion

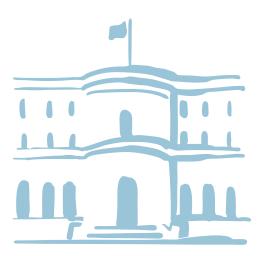
Le FFCR est un dispositif qui a montré sa pertinence et son efficacité depuis sa création pour amorcer des collaborations entre chercheurs canadiens et français.

Plus de dix ans après sa création, en raison des modifications de l'environnement international de la recherche, des contraintes financières croissantes, mais aussi du rôle des acteurs de la recherche dans les deux pays, il est nécessaire de renouveler les ambitions et les moyens du FFCR. Cette adaptation aux enjeux de la décennie à venir passe par une affirmation plus forte des attendus du dispositif, par l'amélioration de certains aspects de

fonctionnement et de la gouvernance générale, et par la volonté d'atteindre un taux de sélection moyen avoisinant les 30%. Plusieurs voies sont possibles (en jouant sur les thématiques, l'accent mis sur les jeunes chercheurs ou sur les équipes, la volonté de suivi des dossiers ou d'arrimer de nouveaux partenaires...). Selon les orientations définies s'ensuivront des modifications de la structure de fonctionnement du FFCR. Une phase nouvelle doit être engagée par le FFCR: sur la base de son expérience, il saura le faire et renforcer les collaborations de recherche entre le Canada et la France.

Sigles et abréviations

CCTP	Cahier des clauses techniques particulières
CEFIPRA	Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COFECUB	Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil
FFB	Fonds France-Berkeley
FFCR	Fonds France Canada pour la recherche
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MEI	Mission d'expertise internationale
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MIT	Massachusetts Institute of Technology
NSERC	Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
PARI	Programme d'aide à la recherche industrielle
PCRD	Programme cadre de recherche et développement de l'Union européenne
PHC	Partenariats Hubert Curien
PUF	Partner University Fund
SSHN	Programme de séjours scientifiques de haut niveau de chercheurs canadiens en France
SST	Service pour la science et la technologie
STIC	Sciences et technologies de l'information et de la communication
UFA	Université franco-allemande
UQAM	Université du Québec à Montréal



ÉVALUATION DU FONDS FRANCE-CANADA POUR LA FRANCE

Le Fonds France-Canada pour la recherche (FFCR) est un dispositif de soutien à des projets conjoints de recherche franco-canadiens de haut niveau, par le financement de mobilités d'étudiants, de doctorants et de chercheurs. Il a été créé en 2000 à l'initiative de l'ambassade de France au Canada et d'un *consortium* d'universités canadiennes de premier plan pour dynamiser et structurer la coopération scientifique bilatérale.

Plus de 10 années après sa création, un premier bilan était nécessaire afin d'identifier les forces et les faiblesses de cet instrument. Cette analyse, qui confirme la qualité des relations entre la France et le Canada, a permis d'identifier les pistes d'amélioration en termes d'orientation stratégique, de gouvernance, d'efficacité et de mobilisation des financements.

L'évaluation, confiée à un prestataire extérieur, s'est appuyée sur la documentation fournie principalement par la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères, par l'ambassade de France au Canada et par l'université d'Ottawa, gestionnaire du FFCR. Elle s'est poursuivie par la conduite d'entretiens en France et au Canada, auprès de l'ensemble des parties prenantes du dispositif.

Ses conclusions et ses recommandations devraient permettre l'adaptation du FFCR aux enjeux de la décennie à venir.

